



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 17/2023

Arrêté d'imposition communal pour les années 2024 et 2025

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du mardi 12 septembre 2023 avec M. le Municipal Nicolas Ray, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Monsieur Ray pour sa disponibilité et ses réponses.

1. Remarque préliminaire

Parmi les décisions qui relèvent du Conseil communal, l'arrêté d'imposition représente certainement, avec le budget, l'une des décisions les plus importantes prises chaque année. En effet, par le taux d'imposition, c'est le niveau général de prélèvement d'argent privé auprès de chaque contribuable de notre commune qui est défini. Les recettes ainsi fixées représentent un peu plus de la moitié des recettes globales de la commune.

2. Examen du préavis

Pour la première fois, la Municipalité propose d'arrêter le taux d'imposition pour les 2 prochaines années, soit 2024 et 2025. La Municipalité propose le statu quo pour les 2 prochaines années en maintenant le taux actuel à 64 cts.

Malgré des comptes 2022 excédentaires, pour des raisons expliquées dans notre rapport sur les comptes 2022, les années à venir seront un défi financier de taille pour notre commune. En effet, nous avons encore de gros investissements à venir, telle que la nouvelle école du Bix à Le Muids.

La Municipalité a à plusieurs reprises évoqué sa stratégie de ne pas recourir à une hausse des impôts communaux pour la législature 2021-2026.

Pour cette raison, la commission des finances est favorable au maintien du taux d'impôt actuel, afin de prévoir les coûts futurs de la nouvelle école.

3. Amendements

Aucun

4. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis municipal No 17/2023 relatif à l'arrêté d'imposition communal pour les années 2024 et 2025 tel que présenté par la Municipalité.

Arzier-Le Muids, le 14 septembre 2023

Pour la Commission des finances :

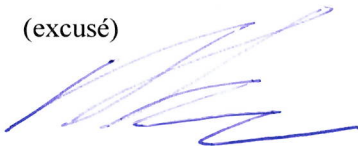


Christian BRUGGER

Flavio BOSCARDIN

Pascal VOUTAT

(excusé)



Didier HERMANN

Rapporteur

Frédéric GUILLOUD

(excusé)